



# La politique française de qualité approche de la gouvernance

Véronique Fouks  
Institut National de l'Origine et de la qualité



# Place de la qualité

- Un élément essentiel de la stratégie de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en France
- Un enjeu pour l'ensemble des consommateurs
  - Sécurité sanitaire
  - Équilibre alimentaire
  - Plaisir gustatif



# Une politique partagée

- Assurer la diversité et la qualité de l'offre alimentaire
- Partage de responsabilités entre :
  - Les pouvoirs publics
  - Les opérateurs économiques
  - Les consommateurs



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

# Les trois axes de la politique française

- Qualité supérieure
- Qualité environnementale
- Qualité liée à l'origine et à la tradition





# Quatre éléments de succès des IG

- **Un produit typique (« typicité »)** : la différence doit être objective
- **Motivation et cohésion** des demandeurs et des partenaires de la filière
- **Un marché pertinent** : des consommateurs informés
- **Un appui des pouvoirs publics**

# Rigueur et transparence



- Démarche volontaire et collective par un engagement de groupements des professionnels (producteurs et négociants)
- Cahiers des charges stricts élaborés par les producteurs concernés avec un encadrement public
- Des procédures de contrôles du respect du cahier des charges = un système de garantie des caractéristiques du produit
- Un système adapté de protection et de contrôle



# Une nouvelle organisation en 2006

- Un triple souci :
  - Simplification
  - Lisibilité
  - Meilleure efficacité globale
- Les objectifs
  - Conforter les politiques publiques en matière de qualité et d'origine des produits
  - Renforcer l'intérêt des consommateurs comme des producteurs



# Les 3 axes

- Une nouvelle gouvernance : Placer la démarche collective au cœur du dispositif
  - Reconnaissance d'un organisme de défense et de gestion par indication géographique
  - Représentativité, transparence et fonctionnement démocratique
  - Des missions essentielles :
    - Préparation de la demande : Présentation des éléments techniques, économiques, historiques du dossier de reconnaissance
    - Suivi et développement de l'appellation ou de l'indication géographique une fois reconnue (évolution du cahier des charges, promotion, appui aux opérateurs, formation, contrôle interne ....)





# Les 3 axes

- La définition de cahiers des charges :
  - Regroupant l'ensemble des conditions de production et une analyse du lien du produit au terroir ou origine géographique
  - Une amélioration des procédures de reconnaissance au sein d'un établissement dédié (l'INAO)



# Les 3 axes

- Une nouvelle organisation des contrôles
  - Enjeu majeur de la crédibilité du système pour le consommateur
  - Contrôle assuré par des organismes tiers, compétent et indépendants
  - Des modalités de contrôle adaptées à chaque produit sur la base d'un socle commun (définition de plan de contrôle)
  - Une supervision du système par l'INAO



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

# Le rôle des pouvoirs publics

- L'existence d'un organisme public dédié
  - Institut national de l'origine et de la qualité
- Une intervention de différents ministères
  - Agriculture et économie

# Les missions de l'INAO



## Les missions

- Reconnaissance des signes de qualité
- Suivi
- Contrôles
- Protection
- Promotion des concepts et information

### → Une structure originale

- Des professionnels responsables de la reconnaissance des signes
- Des structures administratives délocalisées ; **partenaires privilégiés** des groupements ainsi que des structures locales et régionales intervenant dans le domaine des signes de qualité



## Les services de l'INAO ...

- apportent un ***appui technique et administratif*** dans le cadre des procédures de reconnaissance, de délimitation et de révision des cahiers des charges,
- interviennent dans la ***protection des noms et terroirs*** des Indications Géographiques (AOP et IGP),
- participent à la mise en oeuvre des procédures de ***contrôles***

... **pour les actions de proximité**



# Le rôle dans la phase de reconnaissance d'une IG

- Accompagner les professionnels, les orienter et apporter des réponses à leurs questions techniques, réglementaires et administratives
- Aider les acteurs institutionnels accompagnant les démarches qualité pour améliorer l'efficacité des politiques de soutien

# Conclusion



- Un service central et des actions de proximité
- Des moyens humains pour accompagner les groupements et partager avec les acteurs institutionnels accompagnant les démarches
- Rôle important des professionnels par les commissions d'enquête et d'experts (étude documentaire et de terrain des dossiers)



# Les ministères

- Agriculture
  - Assure la tutelle et le financement de l'INAO
  - Signe les textes de reconnaissance des indications géographiques
- Economie
  - Cosigne les textes de reconnaissances
  - Assure le respect des règles de concurrence
  - Intervient dans le contrôle des produits tant à la production qu'à la consommation



# L'IG, c'est un produit qui :

respecte des conditions de production, proposées par les professionnels et validées par les pouvoirs publics

dispose de caractéristiques spécifiques liées à une origine

**...est issu d'une démarche collective**

est identifiable par le consommateur

est contrôlé, sous l'autorité de l'INAO, par un organisme tiers, compétent, impartial et indépendant

# En France



## Repères chiffrés *(données 2010)*

### AO Vins & Eaux de vie

Plus 360 Appellations  
70 000 exploitations (80 000 producteurs)  
59,7% de la superficie viticole totale  
(hors Cognac et Armagnac)  
47,8% de la récolte française de vins  
(hors Cognac et Armagnac)  
Vins : 11,9 Mds € de CA,  
Eaux de vie : 2 Mds € de CA

51 Appellations  
18 à 21 000 producteurs  
1.5 Mds € HT de CA

### AOP/AOC laitières

### AOP/AOC agroalim.

45 Appellations (chiffre 2012)  
9 300 exploitations agricoles  
150 millions d'€ HT de CA

### IGP

75 vins de pays  
(27,5% de la récolte française de vins)  
2 cidres

107 IGP agroalim (chiffre 2012)  
(17 000 exploitations agricoles (hors volailles et œufs))  
1,2 Md € HT de CA

- Merci de votre attention
- [v.fouks@inao.gouv.fr](mailto:v.fouks@inao.gouv.fr)